



Appel d'une décision du juge aux affaires familiales

Par Visiteur

Le JAF,nous a condamné ,nous les enfants,à payer le retard dû à la maison de retraite de ma mère,ainsi qu'une pension alimentaire mensuelle.Mes frères et soeurs ont fait appel de la décision.Pour ma part,étant curatrice de ma mère,je me suis exécutée.Ma mère a donc pris un avoué et son avocat va continuer à l'assister.J'ai moi même pris un avoué,mais j'aimerais me faire aider par un avocat spécialisé dans ce genre de procédure.En effet,mes soeur ayant fait appel de la curatelle,nous nous sommes retrouvés à la cour d'appel de Paris, ou elles étaient représentées par un avocat,ma mère aussi et moi non.Je n'ai pas pu où su répondre aux mensonges énormes proférés par leur avocat.Deux questions m'amènent vers vous:

1)Puis-je,suite à cette audience,rajouter ,compléter,où démentir à l'attention du juge.

2)en tant que curatrice,puis-je faire exécuter la décision de justice du JAF.

Pourriez vous m'indiquez l'adresse à Paris d'un avocat spécialisé pour m'aider sur l'appel formulé pour l'obligation alimentaire.

D'avance,merci et bonne journée

Par Visiteur

Chère madame,

Le JAF,nous a condamné ,nous les enfants,à payer le retard dû à la maison de retraite de ma mère,ainsi qu'une pension alimentaire mensuelle.Mes frères et soeurs ont fait appel de la décision.Pour ma part,étant curatrice de ma mère,je me suis exécutée.Ma mère a donc pris un avoué et son avocat va continuer à l'assister.J'ai moi même pris un avoué,mais j'aimerais me faire aider par un avocat spécialisé dans ce genre de procédure.En effet,mes soeur ayant fait appel de la curatelle,nous nous sommes retrouvés à la cour d'appel de Paris, ou elles étaient représentées par un avocat,ma mère aussi et moi non.Je n'ai pas pu où su répondre aux mensonges énormes proférés par leur avocat.Deux questions m'amènent vers vous:

1)Puis-je,suite à cette audience,rajouter ,compléter,où démentir à l'attention du juge.

Si je comprends il y a deux procédures bien distinctes: Une procédure en appel en contestation de la Curatelle, procédure devant laquelle vous avez "visiblement" perdue. Dans le cadre de cette procédure, vous souhaiteriez, bien que les débats soient clos, verser de nouveaux éléments au dossier pour contredire les affirmations des avocats adverses. Si tel est bien le cas, j'ai bien peur que vous ne puissiez pas faire grand chose puisque les débats étant clos, vous n'avez plus la possibilité de vous défendre sur le fonds.

Si j'ai bien compris là encore, il y a une autre procédure qui se dirige en appel contre le versement de la pension alimentaire prononcée en première instance. Mais dans cette procédure, vous n'avez pas fait appel, et avez exécuté votre jugement. Vous n'avez donc pas de question sur cette procédure là?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,je vous posais la question suivante: en tant que curatrice,est ce que je peux lancer une procédure pour que mon frère et mes soeurs s'acquittent de la pension décidée par le jaf,puisque l'appel n'est pas suspensif.

Et je vous demandais où trouver un avocat pour m'assister avec l'avoué ,un avocat spécialisé dans ce domaine précis. D'avance merci.

P.S pour la curatelle,la décision est reportée au 2 novembre

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour, je vous posais la question suivante: en tant que curatrice, est-ce que je peux lancer une procédure pour que mon frère et mes sœurs s'acquittent de la pension décidée par le jaf, puisque l'appel n'est pas suspensif.

Dans la mesure où l'appel n'est pas suspensif, alors il convient de prendre un huissier. Ce dernier pourra alors procéder aux mesures nécessaires afin de faire exécuter la décision assortie de l'exécution provisoire.

Et je vous demandais où trouver un avocat pour m'assister avec l'avoué, un avocat spécialisé dans ce domaine précis.

Il vous faut un avocat spécialisé en droit des personnes, et sur Paris, ce n'est pas ce qu'il devrait manquer. Étant de Montpellier, je ne peux vous conseiller personnellement un avocat plutôt qu'un autre, mais une rapide recherche sur les avocats spécialisés dans cette région pourra vous aider:

<http://www.pagesjaunes.fr/trouverlesprofessionnels/rechercheClassique.do;jsessionid=82CAC43E1DCD7F22953E4CB2DAB6964B.yas07g?portail=PJ>

A ce titre, je vous invite d'ailleurs à en contacter plusieurs afin de pouvoir ensuite comparer les offres et les motivations éventuelles de chacun.

Très cordialement.